

**Rapport final « étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap vert, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Cote d'Ivoire) dans le cadre du :**

**« Projet de convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées »  
Janvier 2006**

## **Sommaire**

<b>RESUME DE L'ETUDE .....</b>	<b>3</b>
<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>II. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE .....</b>	<b>6</b>
<b>III. METHODOLOGIE .....</b>	<b>7</b>
<b>IV. RESULTATS.....</b>	<b>7</b>
<b>V. CONTEXTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST .....</b>	<b>10</b>
<b>VI. JUSTIFICATION .....</b>	<b>12</b>
<b>VII. LOCALISATION DETAILLEE .....</b>	<b>13</b>
<b>VIII. ELEMENTS DE DEFINITION DES RESEAUX.....</b>	<b>15</b>
<b>IX. SYNTHESE DE L'ETUDE COMPAREE DES RESEAUX .....</b>	<b>16</b>
<b>X. ANALYSE DE LA SITUATION EN TERME DE RESSOURCES ET BESOINS ..</b>	<b>17</b>
<b>XI. OBJECTIFS DU RESEAU A COURT ET MOYEN TERMES .....</b>	<b>20</b>
<b>XII. PARTENAIRES DU RESEAU .....</b>	<b>22</b>
<b>XIII. PROPOSITION D' ACTIONS .....</b>	<b>24</b>

## Résumé de l'étude

Après la réunion de consultation sous-régionale sur le projet de convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées qui s'est tenue à Ouagadougou au Burkina Faso du 27 au 29 octobre 2004, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies en sa qualité de secrétariat du comité spécial de l'Assemblée Générale chargé d'élaborer cette convention a financé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'ouest.

L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'Ouest est une demande exprimée par l'ensemble des acteurs présents lors de la réunion (57 participants, représentant les gouvernements et les organisations de personnes handicapées de 10 pays (Bénin, Burkina Faso, Cap vert, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Niger, Mali, Sénégal, Togo).

En effet, la réunion de consultation de Ouagadougou avait trois objectifs principaux : premièrement partager une information sur les négociations en cours, le contenu du projet de convention, ses enjeux, ses débats. Le deuxième objectif était d'entamer un dialogue qui devait permettre de mettre à jour les priorités des pays de la sous région au regard de la future convention. Le troisième objectif de cette réunion était de lancer le principe d'un projet en partenariat visant à établir un dispositif d'information sur les handicaps en Afrique de l'ouest au service de tous les acteurs concernés.

Ainsi, pour répondre favorablement à la troisième requête, les Nations Unies ont décidé d'aider les acteurs concernés à définir les conditions et les moyens de mise en œuvre d'un réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'ouest à travers cette étude de faisabilité. L'étude ne concernera que le volet technologies modernes du réseau. Le recours aux moyens traditionnels fera l'objet d'une autre activité<sup>1</sup>.

Malgré cette limite qu'il a fallu prendre en compte dans le déroulement de l'étude, les objectifs et les résultats attendus ont été pris en considération et travaillé conformément aux termes de références.

Cependant, il nous semble important de préciser que le dispositif en cours ne se substitue pas aux organisations existantes dans la sous région. Il vise à les renforcer. Il en sera le partenaire indépendant.

Le réseau devra tirer avantage du potentiel qu'offrent les technologies de l'information, notamment l'usage de l'Internet pour la communication à faible coût, le respect de l'identité de chacun des partenaires et la participation des personnes ayant des problèmes de mobilité, d'audition ou de vision.

Ce rapport final constitue la quatrième et dernière phase de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau d'informations sur les handicaps en Afrique de l'Ouest et couvre la période de mai à décembre 2005.

Il se propose de reprendre les différentes phases (les trois premières phases ont fait l'objet de rapport d'activités) de l'étude en les consolidant mais aussi de proposer une stratégie de mise en place du réseau.

---

<sup>1</sup> Extrait de la lettre d'introduction de J.P.GONNOT

L'objectif global de l'étude est d'engager une consultation entre tous les acteurs intéressés et d'élaborer une stratégie de mise en place d'un réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'Ouest (voir termes de référence ci-dessous).

Cet objectif global se décline en objectifs spécifiques :

- Identifier les personnes-ressources dans la sous région et les types d'informations disponibles
- Etudier les besoins en termes de ressources humaines, matérielles, financières, les ressources existantes ainsi que les sources possibles de financement.
- Tirer les leçons des expériences réussies ou non de développement de réseaux sous-régionaux et/ou internationaux dans d'autres domaines

### **Résultats atteints**

Les résultats obtenus et les réflexions menées au cours de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'Ouest permettent de placer ce travail dans une perspective globale en adéquation avec le projet de convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

L'idée de mettre en place un réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'ouest pour l'ensemble des acteurs concernés se trouve confortée compte tenu des résultats suivants :

- La faisabilité et l'intérêt du réseau sont confirmés par les résultats de l'enquête menée auprès de 205 organisations de 11 pays
- L'existence d'une dynamique de réseau dans la zone concernée à travers une étude comparée sur une dizaine de réseaux
- Des besoins exprimés par les acteurs dans le domaine de la formation, une meilleure circulation et coordination de l'information sur le handicap en général et sur le processus d'élaboration de la convention internationale en cours.
- L'identification de moyens, matériels et financiers certes limités mais capables d'appuyer la dynamique en cours et de pérenniser le réseau
- La mise en place d'une base de données dans laquelle plus de 1100 acteurs du domaine du handicap en Afrique de l'Ouest sont répertoriés.
- Un réel intérêt et engagement des organisations gouvernementales et de la société civile à disposer d'un réseau d'information sur les handicaps et de soutenir le processus d'élaboration de la convention internationale.

### **Recommandations**

L'étude de faisabilité du réseau d'information a mis en évidence le cloisonnement des différents acteurs intervenant dans le domaine du handicap en Afrique de l'ouest. Elle a aussi permis de se rendre compte des dysfonctionnements entre la plupart des leaders associatifs et leurs membres, de même que entre les décideurs politiques et la société civile notamment en terme d'échanges, de partage d'information dans le cadre du processus d'élaboration de la convention internationale.

Aujourd'hui, force est de reconnaître qu'il existe un climat favorable et une volonté de travailler entre tous les acteurs et qui mérite d'être soutenu et consolidé.

En effet, la réunion de consultation organisée à Ouagadougou associée aux résultats obtenus à travers cette étude confirme la faisabilité et l'intérêt du réseau.

Ainsi, la mise en œuvre d'activités concrètes constitue un facteur déterminant des conditions de succès du réseau naissant. En effet, la mise en place d'une coordination devrait permettre de :

- Rechercher, collecter des données et les mettre à disposition des acteurs
- Organiser une réunion de validation des résultats de l'étude et de lancement du réseau
- Rechercher les moyens efficaces pour répondre aux besoins de formations prioritaires exprimées par les acteurs
- Mettre en place un comité de pilotage du réseau représentatif de l'ensemble des acteurs concernés

En annexe :

- Les différents rapports d'activités intermédiaires (note de synthèse sur les réseaux et analyse des retours de questionnaires)
- La lettre d'introduction de l'étude
- Le rapport de la réunion de Ouagadougou

# **Rapport final « étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'Ouest dans le cadre du :**

## **« Projet de convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées »**

### **I. Introduction**

La présente étude s'est faite à la demande du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies en sa qualité de Secrétariat du Comité Spécial de l'Assemblée générale chargé d'élaborer la convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

Elle s'est déroulée de mai à Décembre 2005 auprès de l'ensemble des acteurs gouvernementaux et de la société civile de Onze pays d'Afrique de l'ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap vert, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Cote d'Ivoire).

### **II. Rappel des objectifs et résultats attendus de l'étude**

L'objet de cette étude est d'aider les acteurs concernés à définir les conditions et les moyens de mise en œuvre d'un réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'Ouest (voir termes de référence).

Les objectifs, les résultats attendus pour chaque phase (4 phases) ont été clairement définis. Les trois premières phases ont fait l'objet de rapport d'activités disponible en annexe:

**1<sup>ère</sup> phase :** - Prise de contact par email/téléphone avec les partenaires potentiellement intéressés par la mise en œuvre du réseau

- Elaboration d'un questionnaire
- Test, finalisation et diffusion du questionnaire dans l'ensemble des dix pays ayant participé à la réunion de consultation de Ouagadougou.

**Outputs :**

- Liste préliminaire de partenaires intéressés dans chacun des dix pays<sup>2</sup> (au total 4 listes)
- Questionnaire (sous formats Word et Excel)

**2<sup>ème</sup> phase :** - Recherches et prise de contact avec des réseaux existants pour analyse des stratégies de mise en œuvre et de développement, des implications financières, des succès et des échecs

- Rédaction d'une note tirant les leçons de l'expérience des réseaux existants
- Analyse des réponses au questionnaire
- Rédaction et diffusion d'une note de synthèse sur les réponses au questionnaire

**Outputs :**

- Note tirant les leçons de l'expérience des réseaux existants
- Note de synthèse sur les réponses au questionnaire

---

<sup>2</sup> La Mauritanie absente de la réunion de Ouagadougou a activement participé à l'étude

- Répertoire des acteurs du monde du handicap dans la sous région (Voir guide de la base de données)

**3<sup>ème</sup> phase** : Visite sélective des partenaires intéressés : identification des personnes et institutions relais, évaluation critique des besoins et ressources

**Output** : - Rapports de visites

**4<sup>ème</sup> phase** : Consolidation et finalisation du rapport de faisabilité et stratégie pour la mise en place du réseau d'information.

La stratégie proposée pourrait comporter des options. Elle devra définir des critères clairs d'évaluation de la mise en œuvre.

Output : Rapport final

### **III. Méthodologie**

Afin de mieux répondre aux objectifs fixés dans les termes de référence, une approche participative a été privilégiée via les nouvelles technologies de l'information mais aussi en rencontrant les différents acteurs impliqués en fonction des opportunités et selon des critères définis notamment les acteurs rencontrés lors des visites sélectives dans 5 des 11 pays concernés dans le cadre des restitutions partielles (Burkina Faso, Niger, Mali, Guinée Conakry et Sénégal). Selon les deux modes mentionnés ci-dessus des contacts ont eu lieu avec :

- Plus de 205 organisations gouvernementales, intergouvernementales, associations et fédérations de personnes handicapées, des droits de l'homme et ONG internationale, essentiellement par mail, téléphone.
- Plus de 150 organisations gouvernementales et de la société civile, lors des séances de restitutions partielles dans 5 pays.
- Des points réguliers avec les commanditaires de l'étude par mail et téléphone.

La collecte des données s'est faite principalement à travers un questionnaire auprès de 205 acteurs dans les onze (11) pays concernés sur la base de trois listes établies lors de la première phase. Elle s'est faite aussi à travers des recherches par Internet, différents rapports d'activités, plans d'actions d'organisations concernées mais aussi à travers des entretiens téléphoniques et lors des réunions de restitutions partielles.

### **IV. Résultats**

#### **IV.1. Pour les listes préliminaires de partenaires intéressés**

Au-delà des acteurs (56 organisations) ayant participé à la réunion de consultation de Ouagadougou, il a fallu retrouver les coordonnées d'autres organisations actives dans le domaine du handicap et des droits de l'homme afin d'avoir des listes exhaustives dans les 11 pays concernées. Ainsi, plus de 250 organisations ont pu être identifiées et contactées. (Voir listes préliminaires).

#### **IV.2. Pour le questionnaire**

Un questionnaire sous format word et Excel a été élaboré, testé et diffusé auprès de l'ensemble des acteurs identifiés lors de la phase précédente (voir questionnaire). Après vérification seules 205 organisations ont effectivement reçus les questionnaires pour les

raisons suivantes : - l'adresse mail ne fonctionne plus ou est incorrect – certaines fédérations n'ont pas diffusé les questionnaires à leurs membres, etc. Après plusieurs reports à la demande des acteurs, l'analyse des résultats de l'enquête a donné les résultats ci-après (voir note de synthèse sur les réponses au questionnaire).

L'enquête sur la mise en place d'un réseau d'informations sur les handicaps en Afrique de l'ouest a été réalisée auprès 205 organisations évoluant dans la sous région. Le nombre de réponses obtenues, 74 au total, correspond à un taux de réponse relativement satisfaisant de 36%. Ces réponses proviennent en majorité d'organisations du Burkina (24,6%), du Niger, de la Guinée Conakry (15,9%) et du Sénégal (17,4%). Elles sont essentiellement composées d'organisations non gouvernementales (ONG) avec un taux de 42,0%, d'associations (30,4%) et d'organisations gouvernementales (OG) avec 21,7% des réponses.

### **IV.3. Pour les réseaux étudiés**

Au total, onze réseaux sont concernés par cette étude. Nous avons pu observer 5 des 11 réseaux sélectionnés. La sélection des réseaux s'est faite par une recherche sur Internet avec des mots clés (réseau d'information - réseau de femmes - femme et développement) mais aussi en fonction des opportunités et de la localisation (principalement sur le Sénégal et le Burkina Faso). Il s'agit de :

- Le monde des femmes
- Handicap, Formation et Education (CRPH)
- Le réseau genre et TIC
- OKN (Open Knowledge Network)
- RECIF
- Réseau genre en action
- Réseau des Femmes pour la Défense de la Paix (RFDP)
- Réseau des femmes pour un Développement Associatif (RFDA)
- Réseau Africain bio Ressources pour le Développement et l'Environnement (RABEDE)
- Femmes sous lois musulmanes
- Femme et Développement

Les éléments de définition des réseaux et les leçons apprises seront repris plus loin dans le cadre de la stratégie proposée. Il est à noter, cependant que :

- ❖ L'étude menée sur le terrain et à travers les recherches par Internet permet de confirmer l'existence d'une réelle dynamique de mise en réseau en Afrique de l'ouest notamment dans les dix pays (Burkina Faso, Mali, Togo, Bénin, Niger, Côte d'ivoire, Sénégal, Guinée Conakry, Guinée-Bissau et Cap-Vert) ayant participé à la réunion de Ouagadougou.
- ❖ L'analyse des documents fournis par les réseaux et obtenus à travers Internet laisse entrevoir une présentation de leur organisation relativement encadrée et souvent identique d'un réseau à l'autre.
- ❖ On constate néanmoins, la singularité de chaque réseau tant du point de vue de sa structuration que de son avancement ou de ses pratiques. La dynamique réseau est aujourd'hui toujours en mouvement et en quête d'ajustement. La plupart des réseaux, même les plus anciens, sont en cours d'agrément ou viennent d'être reconnus.

- ❖ Selon leur spécificité ou leur histoire, leur reconnaissance passe souvent par des interlocuteurs dispersés ne favorisant pas une conception globale de leur fonctionnement. Cette reconnaissance est limitée dans le temps selon la durée des financements, encore expérimentaux pour la plupart, ne permettant pas la vision à long terme du développement des projets initiés.

#### **IV.4. Pour le répertoire des acteurs du monde du handicap en Afrique de l'ouest**

L'étude de faisabilité a permis enfin de disposer d'une base de données des acteurs intervenant dans le domaine du handicap dans les pays concernés principalement mais aussi dans d'autres pays d'Afrique. Afin de faciliter l'exploitation de la base de données en cours d'élaboration, un guide d'utilisation a été élaboré. Aujourd'hui, plus de 1200 données plus ou moins complètes sont disponibles et le travail de mise à jour continue. (Voir base de données et guide).

#### **IV.5. Pour les visites sélectives de pays**

Au total, une cinq pays ont été visités. La sélection des pays s'est faite sur la base de l'analyse des résultats de l'enquête pour la mise en place d'un réseau d'informations sur les handicaps dans onze pays de l'Afrique de l'ouest<sup>3</sup> sur la base d'un questionnaire. Nous avons aussi pris en compte les informations disponibles depuis la réunion de Ouagadougou en Octobre 2004, depuis le début de cette présente étude et la connaissance que nous avons du tissu associatif des pays concernés et leurs dynamismes.

Compte tenu de tous ces aspects et des contraintes budgétaires, nous avons retenu les quatre premiers pays et le dernier en terme de score de retours de questionnaires. Il s'agit de :

- 🇸🇵 Burkina Faso, 24,6%
- 🇸🇳 Sénégal, 17,4%
- 🇳🇮 Niger et Guinée Conakry, 15,9%
- 🇲🇱 Mali, 2,9%.

Les dysfonctionnements constatés lors des phases précédentes notamment en privilégiant la diffusion de l'information par le canal des fédérations nous ont permis de changer de stratégie en informant directement les acteurs concernés dans les pays visités. Les résultats encourageants obtenus permettent de préconiser à l'avenir ce mode de communication. En effet, plus de 150 organisations étaient présentes lors des séances de restitutions partielles avec une représentation à tous les niveaux d'intervention allant des organisations de quartier, capitale, régions et village. Il nous semble intéressant de citer l'exemple du Mali où seules trois organisations ont répondues au questionnaire alors que 42 organisations étaient présentes à la réunion de restitution. Selon les acteurs, cette situation est liée : -au blocage de l'information par certains leaders – manque de transparence dans la gestion de la fédération et une personnalisation de la chose associative.

En résumé, ces visites ont permis de constater que :

- ✓ Les femmes sont fortement impliquées dans le projet et semblent dans beaucoup de cas être le recours idéal surtout dans des situations de conflit. Ceci nous semble quelque chose de nouveau dans cette partie du monde.

---

<sup>3</sup> Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Mali, Niger, Mauritanie, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Togo, Sénégal et Cap-vert.

- ✓ Les besoins exprimés sont relativement les mêmes dans les pays visités et correspondent à des demandes de formations, d'informations et d'équipements adaptés aux différents types de handicaps
- ✓ Il existe dans la plupart des pays des structures sur lesquelles le réseau naissant pourrait s'appuyer notamment en Guinée Conakry, au Niger, au Sénégal et dans une moindre mesure au Burkina Faso (voir différents comptes rendus en annexe)
- ✓ La circulation de l'information n'est pas assurée par les acteurs ayant participé à la réunion de Ouagadougou et de temps en temps à New York
- ✓ Intérêt manifesté par les différents gouvernements pour avoir accepté de porter l'organisation des réunions de restitution
- ✓ Un plus grand effort est à faire pour multiplier les canaux de diffusion de l'information sur le processus d'élaboration de la convention internationale sur les droits des personnes handicapées
- ✓ Les conditions d'éligibilité pour participer aux réunions sont à repensées
- ✓ La base de données s'est enrichie de plus de 150 organisations avec des informations nouvelles et/ou complémentaires
- ✓ L'intérêt et la volonté de voir l'Afrique de l'Ouest disposée d'un réseau d'information sur les handicaps sont de nouveau réaffirmés et corroborent avec l'analyse des résultats de l'enquête

La réunion de Ouagadougou suivie de l'étude de faisabilité permet de confirmer l'existence d'une réelle dynamique de mise en réseau des acteurs du domaine du handicap à l'échelle des onze pays. Il s'agit de renforcer les capacités des organisations de personnes handicapées, des organisations d'appui (ONG et organisations intergouvernementales), des états dans les onze pays à travers les ministères concernés en facilitant l'accès à l'information sur le processus d'élaboration de la convention internationale pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées en cours.

Les organisations affichent une volonté de contribuer au processus d'élaboration de la convention internationale, en renforçant leurs capacités mais surtout valoriser les potentiels que les personnes handicapées possèdent, individuellement et collectivement, et qu'elles occultent en grande partie par intériorisation partielle d'un regard social réprobateur dont elles sont trop souvent l'objet.

Aujourd'hui, il est prouvé que le réseau trouvera des relais et des extensions possibles au niveau de chaque pays à travers la dynamique activée. En effet, cinq pays visités lors des réunions ont déjà identifiés des « relais pays » et la formalisation du réseau est en cours. Il s'agira de poursuivre la mise en place des relais pays dans les six pays restants et leurs formalisations mais aussi l'identification d'organisations compétentes afin de les impliquer pour apporter des réponses aux besoins exprimés par les acteurs du domaine du handicap.

## **V. Contexte de l'Afrique de l'ouest**

Depuis, plusieurs années les états de l'Afrique de l'Ouest essaient de construire leur unité à travers la mise en place de structures d'intégration. Bien qu'il existe des exemples réussis au plan économique et politique, le domaine du handicap est très peu pris en compte.

Au-delà de l'opportunité que représente le processus d'élaboration de la convention internationale pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées et la décennie africaine des personnes handicapées en cours, les raisons d'être

« d'un réseau d'information sur les handicaps<sup>4</sup> au service de tous les acteurs concernés dans les onze pays, reposent sur les éléments suivants :

- Une unité politique garantie par des organisations telles que la CEDEAO, l'UEMOA, le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest de IAR et de nombreux bureaux régionaux d'institutions internationales et d'aide au développement.
- Le déploiement de stratégies régionales des organisations gouvernementales et de la société civile notamment de personnes handicapées.
- La présence dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest d'organisations non gouvernementales et du système des nations unies.
- Et plus récemment, la dynamique créée par le département des affaires sociales et économiques à travers la réunion de consultation et la concrétisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau d'information sur les handicaps.

Cependant, la situation en Afrique de l'Ouest est aujourd'hui caractérisée par des difficultés d'accès à l'information par la plupart des acteurs du domaine du handicap. Ces difficultés sont vécues particulièrement par les personnes handicapées à travers les organisations représentatives, les gouvernements de la plupart des pays concernés, par la société civile d'une façon générale et se résument en un difficile accès à l'informatique et aux nouvelles technologies de l'information.

L'outil Internet étant aujourd'hui un moyen efficace d'échange et surtout de vulgarisation des informations relatives au champ du handicap en général et particulièrement sur l'état d'avancement des négociations à New York. La plupart des leaders et des membres d'organisations de/pour personnes handicapées n'ont pas la formation requise et ne disposent pas d'équipements nécessaires même si on peut noter que l'accès à Internet reste relativement accessible à travers les télécentres publics et privés.

La coordination des actions et la volonté politique des différents pays de l'Afrique de l'Ouest se sont traduites différemment, ce qui fait que l'accès aux informations utiles dans le domaine du handicap par les acteurs concernés est plus ou moins facilité selon le pays. Avant la réunion de Ouagadougou, seul un petit groupe « privilégié » d'organisations/personnes disposait de l'information sur le projet de convention internationale et la décennie Africaine en cours.

Force est de reconnaître que les organisations de la société civile en général et celles de/pour personnes handicapées en particulier ont contribué, par la mise en place de cadres de concertation et d'échange d'expérience, à palier certains problèmes nés de la situation de départ.

Bien que le niveau d'accès à l'information soit très variable d'un pays à l'autre, il existe cependant, quelques problèmes communs à beaucoup de pays, notamment :

- L'insuffisance d'information et de sensibilisation des leaders et des membres des organisations
- Le manque de communication entre d'une part le sommet et la base et d'autre part entre les différents acteurs
- Le manque de formation dans les domaines des nouvelles technologies et la gestion des organisations
- L'insuffisance de moyens humains, financiers et logistique.
- Domaine non prioritaire pour les gouvernements et institutions inter états
- La forte dépendance à un soutien extérieur

---

<sup>4</sup> Ici le terme Handicaps recouvre les sept dimensions du handicap et les conséquences culturelles, sociales, économiques et environnementales issues de la déficience ou de l'incapacité.

- Le manque de données sur les personnes handicapées et les acteurs intervenant dans le domaine
- Le monopole de l'information sur les enjeux et stratégies en cours au niveau national, régional et international.

Il s'agit dès lors, de dégager des solutions concrètes et réalistes pour l'amélioration de cette situation vécue par les organisations gouvernementales et de la société civile, appuyés par les coopérations bilatérales et multilatérales, pourront permettre progressivement d'apporter des réponses. De ce point de vue, le rôle implicite ou explicite que joue depuis 2004, le département des affaires économiques et sociales des Nations unies en sa capacité de secrétariat du comité spécial de l'Assemblée Générale chargé d'élaborer la convention depuis 2004, auprès de l'ensemble des acteurs concernés, et sa possible collaboration avec le secrétariat de la décennie Africaine des personnes handicapées, crédibilisent une telle perspective.

## VI. Justification

Les personnes handicapées se trouvent souvent exclues des grandes stratégies de réduction de la pauvreté des pays en voie de développement, comme le relate par exemple le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement « *Investir dans le développement* », publié le 17 janvier 2005. Handicap International, IDDC et Source pensent qu'à moins d'inclure les personnes handicapées dans de telles initiatives, une réduction durable de la pauvreté a peu de chances d'aboutir<sup>5</sup>.

Les personnes handicapées sont les plus pauvres parmi les pauvres dans les pays en voie de développement. Les Nations Unies estiment que sur les 450 millions de personnes au dessous du seuil de pauvreté, une sur cinq, sont handicapées. Les initiatives globales actuelles telles que les *Objectifs du Millénaire pour le Développement* des Nations Unies – qui visent à réduire de moitié la population mondiale vivant avec moins d'1 dollar par jour– ou encore les *Documents pour la Réduction de la Pauvreté* de la Banque Mondiale, ne prennent pas suffisamment en considération les personnes handicapées.

Certaines Associations de Solidarité Internationale et de la société civile considèrent qu'une amélioration efficace des conditions de vie des personnes handicapées dans les pays en voie de développement passe par la promotion des droits de l'homme en faveur de ces dernières

La nouvelle Convention des Nations Unies, dans le cadre global des droits de l'homme, peut contribuer à la prise en compte par les gouvernements nationaux des personnes handicapées dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté.

La Convention des Nations Unies concerne les droits des personnes handicapées du monde entier, et vise à obtenir des gouvernements qu'ils jouent leur rôle de protecteurs et de garants de ces droits. 70% des personnes handicapées dans le monde vivent dans les pays pauvres, où le droit de survivre, de s'alimenter, de s'abriter, de se vêtir, d'accéder aux soins médicaux et à l'éducation constituent une priorité.

Cette convention peut contribuer à assurer une réelle intégration des enfants, femmes et hommes handicapés dans toutes les initiatives internationales de réduction de la pauvreté, et à garantir des conditions de vie acceptables. De même que le partage et l'échange d'information peuvent encourager de nouveaux efforts vers la prise en compte des personnes handicapées dans le développement international

---

<sup>5</sup> Communiqué de presse le 31 janvier 2005, handicap international, Source et IDDC.

En effet, lors de la réunion de consultation sous-régionale, les participants ont émis trois demandes en direction des Nations Unies :

- un appui matériel, technique et financier à la mise en oeuvre de la future convention, action qui s'inscrit dans le moyen terme et concerne;
- la prise en compte par les donateurs des problèmes auxquels font face les personnes handicapées dans les programmes d'aide au développement et de lutte contre la pauvreté fait l'objet, questions pour lesquelles nous allons développer une stratégie de sensibilisation, et enfin ;
- la mise en place d'un mécanisme d'information, éducation et communication au travers d'un réseau allant du niveau local au niveau international en passant par les niveaux nationaux, sous-régionaux, prenant avantage à la fois des technologies modernes et des moyens traditionnels.

Ainsi, pour répondre favorablement à la troisième requête, les Nations Unies ont décidé de financer cette étude de faisabilité afin d'aider les acteurs concernés à définir les conditions et les moyens de mise en oeuvre d'un réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'ouest. L'étude ne concernera que le volet technologies modernes du réseau. Le recours aux moyens traditionnels fera l'objet d'une autre activité<sup>6</sup>. (Voir lettre d'introduction)



Séance de travail lors de la réunion de consultation

## VII. Localisation détaillée

Les 11 pays concernés par le réseau :

- Burkina Faso
- Mali
- Niger
- Cap Vert
- Guinée Conakry
- Guinée Bissau

---

<sup>6</sup> Extrait de la lettre d'introduction de M. JP.GONNOT

- Togo
- Mauritanie
- Cote d'ivoire
- Sénégal
- Bénin



- Carte de l'Afrique de l'Ouest

**Remarque :** Selon les typologies des réseaux, le réseau en projet rentre dans la famille de type IV c'est-à-dire le Réseau des Réseaux qui a la spécificité d'être centré sur une forte coordination.

Dans la mesure où chaque groupe d'acteurs a son propre réseau, il s'agira de faire valoir les droits de l'ensemble des parties prenantes pour avoir une reconnaissance et une légitimité.

Cependant, le positionnement de la coordination devra respecter certains critères :

- Accessibilité (position centrale par rapport aux autres pays, implantation d'autres structures régionales de coordination et bureaux régionaux)
- Conditions favorables manifestées par les autorités gouvernementales, les organisations de personnes handicapées et celles de la société civile
- Coût de la vie
- Volonté politique
- Conditions offertes par les NTI
- Etc.

On constate que pour beaucoup de réseaux, les fonctions de coordination et d'animation sont souvent mal définies et sous-estimées à la mise en place du projet, entraînant par la suite des difficultés de fonctionnement.

La fonction de coordination est en effet spécifique à la notion de réseau : elle répond d'une part aux tâches courantes de gestion mais également à la continuité du développement du projet au quotidien, relayant ainsi les promoteurs du réseau dans l'animation des acteurs. Dans de nombreux cas, la coordination est réduite à la seule dimension de la prise en charge d'une compétence technique.

On constate que le financement d'une coordination peut être au démarrage du réseau un facteur de réussite. En revanche, pour la plupart des réseaux, la fonction de coordination est étroitement liée à la précarité de son financement, entraînant, pour les uns, le choix d'une double activité (confusion des rôles), et pour les autres, une difficulté à se projeter dans le

temps. La définition et la reconnaissance de cette nouvelle fonction de coordination permettraient sans doute de justifier de son financement pérenne.

## VIII. Eléments de définition des réseaux

(Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse)

« Ensemble de lignes ou d'éléments qui communiquent ou s'entrecroisent de façon plus ou moins complexe ou régulière »

« Ensemble des routes, des voies navigables, des lignes aériennes ou de chemin de fer qui relie les différentes régions d'un pays entre elles. »

« Ensemble organisé dont les éléments, dépendant d'un centre, sont répartis en divers points. »

« Ensemble de liens, d'attaches de tous ordres. »

Un « *réseau* » est un assemblage non structuré « *d'acteurs* » libres entretenant entre eux une « *communication* » forte.

Parce que le réseau est d'abord communication, il présente les 3 caractéristiques de la communication :

- ✦ Une communication ne s'établit qu'autour d'un ***intérêt commun***.
- ✦ Une communication ne se valorise que si il y a ***compréhension***
- ✦ Une communication ne se maintient que si il y a ***crédibilité*** réciproque

« *La communication dans le réseau s'établit à la façon des neurones du cerveau, c'est à dire de façon immédiate : elle ne connaît ni délai, ni procédure; elle ne tolère ni formalisme ni hiérarchie; elle est simple, directe et efficace; elle concerne des individus* »

La coopération des acteurs dans un réseau est volontaire et se fonde sur la définition commune d'objectifs. L'activité d'un réseau d'information comprend non seulement la prise en charge de l'information mais aussi des activités de formation et de communication »

La notion de réseau n'apporte rien elle-même si l'on ne précise pas le mode de concrétisation et de formalisation des relations entre les parties les formes du pouvoir exercé par les uns sur les autres, les mécanismes de régulation qui font « tenir » le réseau ensemble

La pluralité des configurations possibles des réseaux d'information rend nécessaire de préciser en préalable certains éléments qui les caractérisent. La connaissance de ces éléments est essentielle pour la construction d'un réseau.

« *Les réseaux se caractérisent par leurs finalités (domaines d'intervention, populations spécifiques ou générales, types d'activité), leurs objectifs opérationnels, leurs intervenants (membres ou partenaires du réseau), leurs modalités d'organisation (modalités d'intégration des acteurs concernés, modalités d'adhésion des usagers, modalités de coordination, compétences et partage des tâches avec les acteurs), leurs modalités de circulation de l'information, leurs modalités de financement des activités du réseau, leurs cadres d'analyse de leur performance.* »

## **IX. Synthèse de l'étude comparée des réseaux**

Le travail avait pour objet d'analyser les stratégies de mise en œuvre et de développement, les implications financières, les succès et les échecs des réseaux concernés.

### **IX.1. Fonctionnement des réseaux**

Les réseaux sont avant tout singuliers. Les caractères structurants sont ainsi différents d'un réseau à l'autre selon leur histoire, notamment la nature de leur émergence, quelle que soit la thématique prise et leur environnement, qu'il soit géographique, institutionnel, politique. Lors de leur émergence, la singularité des réseaux est fondée sur des liens individuels validés avec le temps.

La pérennité et la pertinence des réseaux se fondent ensuite sur leur capacité à transformer les relations interindividuelles développées entre leurs membres à l'origine de leur projet en une action collective stable. Au-delà du temps nécessaire d'apprentissage commun, la mise en place de moyens et de nouvelles compétences facilite la mise en œuvre de ce processus.

L'ensemble des acteurs réseaux resitue l'origine de leur action sur 4 à 5 ans voire même 10 ans et plus. On peut retenir que :

- Les réseaux concernés font état, à quelques exceptions près, de l'existence d'une action collective informelle autour du projet avant sa formalisation.
- L'ensemble des réseaux cite la qualité des relations entretenues avec les institutions de référence, qu'elles soient locales, régionales ou nationales, comme un facteur de réussite et de pérennité du réseau. Ces relations sont en général interpersonnelles et directes entre acteurs réseaux et acteurs institutionnels.
- L'organisation en réseau permet ensuite de visualiser les ressources et compétences de chacun et la capacité des uns et des autres à collaborer.
- La dynamique des échanges et sa réussite sont liés dans les discours à la capacité du réseau à mettre en relation des organisations dispersées et différentes n'ayant pas le même degré d'engagement dans l'activité du réseau.
- En relais de l'implication des promoteurs, la coordination et l'animation du réseau semblent se distinguer dans les discours comme des fonctions essentielles à sa réussite.
- La communication et l'évaluation.
- Les réseaux indiquent tous être intéressés par l'évaluation et le suivi de ces modalités d'échange, mais indiquent ne pas avoir mis en place d'indicateurs sur ce sujet.
- Les réseaux sont fortement influencés par les contingences extérieures.
- L'informatisation de l'échange des données est au centre des préoccupations de l'ensemble des réseaux.
- La participation de l'utilisateur reste très hétérogène d'un réseau à l'autre.
- Les financements des réseaux sont multiples et non pérennes pour la plupart, chacun dépendant d'enveloppes budgétaires bien distinctes et répondant à des cahiers des charges différents.
- On relève un fort décalage entre l'idée initiale exprimée par les documents qui ont permis la formalisation des projets et la réalité sur le terrain.

## **IX.2. Préconisations**

Dès son initiation, le projet de réseau se fonde sur une finalité négociée par les promoteurs. Les promoteurs élaborent en regard de cette finalité le dispositif nécessaire pour l'atteindre et les résultats attendus. Le cadre de suivi et d'évaluation est élaboré ensuite lors de la phase de montage du projet selon les scénarios envisagés et négociés par le réseau avec son environnement.

On observe que les réseaux, qui du fait de leur histoire n'ont pas eu ce temps d'émergence informelle, sont souvent confrontés à un temps d'apprentissage collectif et de négociation plus long lors de la phase de montage. On ne peut faire l'économie de ces négociations entre promoteurs autour des finalités du réseau et de son cadre de suivi et d'évaluation. Elles constituent la première phase d'élaboration du réseau.

- La phase de définition négociée du projet doit inscrire le réseau dans toutes les dimensions de son environnement.  
Chaque réseau doit construire collectivement son projet en y inscrivant ses spécificités : acteurs, compétences disponibles, domaines d'intervention, populations spécifiques ou générales, contexte et zone d'intervention, etc. Cette définition doit être posée au préalable, négociée et acceptée par l'ensemble des acteurs.  
« La multiplicité des définitions et des types de réseaux impose ce préalable de façon que la coordination du réseau et des futures interactions ne pâtisse pas de cette inadéquation initiale. ».
- Les objectifs généraux du projet doivent être en lien avec la définition du réseau, son inscription dans l'environnement, ses finalités: ce qu'est le réseau, ce qu'il vise, pour quel résultat général, dans le contexte réglementaire et environnemental dans lequel il projette d'évoluer.  
Les objectifs généraux définissent la finalité du réseau, c'est-à-dire ce qui est le but et la fin du réseau en regard de sa définition.  
En lisant la formulation des objectifs généraux d'un projet on doit comprendre quelle que soit sa position (promoteurs, institutionnels, usagers, etc.) ce qu'est le réseau, ce qu'il vise, pour quel résultat général, dans le contexte réglementaire et environnemental dans lequel il projette d'évoluer.
- Le projet de réseau et son cadre de suivi et d'évaluation doivent être compréhensibles par tous. Les objectifs opérationnels doivent être à la base compris et acceptés par l'ensemble des acteurs. Ils doivent être en lien direct avec les objectifs généraux.  
La formalisation du contrat doit décrire l'action du réseau de façon explicite et globale pour permettre à chacun, promoteurs comme financeurs, de connaître les engagements pris par chacune des parties. Cette démarche est facilitée lorsqu'il existe un premier organe de pilotage, prémices du futur comité de pilotage. A l'observation, la constitution du réseau en entité juridique facilite la formalisation d'une vision commune de l'action.

## **X. Analyse de la situation en terme de ressources et besoins**

Les besoins identifiés sont l'expression des acteurs gouvernementaux et de la société civile des pays de l'Afrique de l'Ouest concernés par cette étude.

L'analyse des réponses obtenues à travers les résultats des questionnaires et leurs confrontations avec les entretiens lors des réunions de restitutions partielles a permis de tirer les conclusions suivantes:

1. les conditions de la mise en place du réseau existent ;
2. il existe un groupe d'organisations sur lesquelles la mise en place du réseau pourrait s'appuyer ;
3. certaines organisations sont prêtes à apporter leur concours technique, logistique ou financier pour soutenir la création et le fonctionnement du réseau.

Les conditions du succès de la mise en place du réseau dépendent de plusieurs paramètres, notamment la disponibilité des ressources matérielles, financières, logistiques et humaines. S'il est vrai que les trois premiers piliers ne sauraient trouver une réponse tranchée à travers l'analyse des résultats du questionnaire, il est néanmoins possible d'affirmer que l'engagement des organisations et associations enquêtées à participer au réseau en création est bien réelle. Divers résultats permettent d'étayer ce constat.

D'abord, la totalité des organisations enquêtées ont répondu par l'affirmative à la question les interrogeant sur leur désir de participer au réseau en construction.

**Tableau A1** : Votre organisation pourrait-elle participer au réseau, en construction ?

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
<b>Valide</b>	<b>Oui</b>	<b>69</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Ce résultat n'est pas surprenant, car le seul fait de répondre avec soin au questionnaire atteste déjà de la disponibilité des structures répondantes. Par conséquent, il est nécessaire d'aller au-delà de cette réponse pour identifier les structures effectivement prêtes à jouer un rôle important dans la mise en place et le fonctionnement du réseau. Il s'agit, en d'autres termes d'apprécier plus finement la volonté et la capacité des organisations à prendre part au réseau. Pour ce faire, des recoupements entre les différentes réponses son effectués. Ceci permettrait de dégager un « noyau dur » sur lequel pourrait s'appuyer le réseau.

La première action dans ce sens consiste à identifier les organisations dont l'acceptation de faire partie du réseau est réellement motivée, notamment celles qui :

1. sont déjà membres d'un ou de plusieurs autres réseaux ;
2. disposent déjà d'un dispositif de collecte d'informations, ce qui atteste de leur réelle volonté de profiter des avantages du réseau, en l'occurrence les échanges d'informations ;
3. ont développé des relations de partenariat avec des organisations de personnes handicapées ?
4. pourraient participer à la mise en place du réseau, notamment en fournissant apport technique, financier ou logistique.

Les résultats révèlent que les organisations membres d'un ou de plusieurs autres réseaux sont au nombre de 32 au total, soit 43,20% du total des réponses. Ces chiffres seraient respectivement de 10 et 13,5% lorsque l'on essaie d'identifier, parmi ces 32 organisations, celles qui, d'une part, estiment qu'une des raisons de leur désir de participation au réseau est de disposer d'informations sur le handicap et, d'autre part, ont déjà mis sur place un système de collecte de ces informations. Ainsi, plus de 10% des réponses positives reçues sont sous-tendues par un besoin réel.

En outre ce réseau semble être perçu comme un instrument devant pallier les difficultés de collectes d'informations auxquelles les organisations sont confrontées. En effet, parmi les 10 organisations ayant mis en place un dispositif de collecte d'informations, 8 (soit un taux de 80%) éprouvent des difficultés pour disposer des informations recherchées.

Les conditions de la mise en place du réseau existent et sont constituer de :

1. l'existence d'organisations réellement motivées à participer au réseau ;
2. l'inexistence d'un système de fourniture d'informations sur le handicap ;
3. des difficultés des structures à disposer d'informations sur le handicap.

Cependant, les ressources et les besoins peuvent être résumé de la façon suivante :

- ✓ Meilleure circulation de l'information de la part des nations unies et des acteurs entre eux notamment des leaders vers les organisations de base
- ✓ Initiation aux NTI
- ✓ Facilitation de l'accès à Internet par la dotation en matériels adaptés aux différents types de handicaps
- ✓ Plus d'information sur le processus d'élaboration de la convention internationale
- ✓ Possibilité de participer aux réunions sur le processus d'élaboration de la convention

Mais aussi de façon plus détaillée de disposer des informations sur :

- le processus d'élaboration de la convention internationale et les négociations en cours
- le texte existant sur la convention
- les lois en faveur des personnes handicapées
- adresses des bailleurs de fonds dans le domaine du handicap
- le mouvement associatif dans la sous région
- informations sur les différents types de handicap
- créer un espace d'échanges et de dialogue avec différentes rubriques sur les questions intéressantes les organisations de personnes handicapées ou les individus eux même
- orienter et diriger les associations et les organisations sur et vers la recherche de partenariat pour une plus grande visibilité de leurs actions
- renvoyer l'information aux organisations de personnes handicapées sur les grands débats concernant la question du handicap dans le monde et en particulier en Afrique de l'ouest
- avoir des statistiques dans chaque pays sur le handicap
- les besoins et éducation, formation, appareillage etc.,
- nombre de structures spécialisées pour les personnes handicapées
- les plans d'action régionaux
- la stratégie de lutte des autres partenaires
- personnes ressources pour d'éventuelles Etudes
- recensement des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins
- recensement des personnes handicapées au national
- le partenariat avec les Nations Unies
- l'engagement politique en faveur des personnes handicapées à travers la mise en œuvre effective de législations
- la situation des personnes handicapées par rapport à l'éducation, la formation et l'emploi
- la prise en charge multisectorielle de la question du handicap
- l'intégration des activités en faveur des personnes handicapées au niveau des secteurs ministériels
- les actions de promotion des droits, conduites par les OPH dans les différents pays

Et enfin, les acteurs estiment pouvoir mettre à disposition du réseau des ressources techniques dans leur grande majorité et dans une moindre mesure des ressources financières et logistiques.

Il existe dans la plupart des pays des structures sur lesquelles le réseau naissant pourrait s'appuyer notamment en Guinée Conakry, au Niger, au Sénégal et dans une moindre mesure au Burkina Faso. L'existence de structures publiques et/ou privées pouvant dispenser des formations à distance et en ligne est à soulignée notamment à travers l'agence francophone.

## **XI. Objectifs du réseau à court et moyen termes**

L'objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'information sur les handicaps notamment sur les négociations en cours dans le cadre du processus d'élaboration de la convention internationale sur la promotion et la protection des droits des personnes handicapées et le renforcement des capacités des organisations gouvernementales et de la société civile en Afrique de l'Ouest (11 pays). Il permet aux Nations Unies de soutenir plus en avant l'ensemble des acteurs du handicap en Afrique de l'Ouest, en répondant partiellement aux demandes exprimées lors de la réunion de consultation de Ouagadougou au Burkina Faso mais aussi pendant l'étude de faisabilité

Ainsi, plus de 300 organisations de onze (11) pays pourront ainsi se renforcer avec un accès facilité à l'information dans le domaine du handicap, s'inscrivant dans un processus d'autonomisation de la gestion de leurs organisations. Les acteurs les plus représentatifs portent les aspirations des personnes handicapées dans l'application de leurs droits.

### **Objectifs globaux**

1. La mise en place d'une coordination facilite l'échange, le partage, la diffusion et la coordination de l'information dans le cadre de la négociation et de la mise en œuvre de la future convention pour tous les acteurs des pays concernés
2. Le réseau favorise la formation et le renforcement de la capacité des acteurs gouvernementaux et de la société civile
3. Enfin, le réseau améliore la visibilité des organisations de et pour personnes handicapées, les dynamise et renforce leurs capacités.

### **Objectif spécifique**

La structure de coordination contribue à la mise en place du réseau pour l'amélioration et la création des synergies d'action pour la protection, la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées dans l'ensemble des pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Cap vert, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Cote d'Ivoire).

### **Résultats attendus**

1. L'accès à l'information dans le domaine du handicap en général et les négociations et la mise en œuvre de la future convention sont améliorés (faciliter l'extraction et l'analyse des données, la circulation de l'information et le suivi).
2. La mise en place d'une structure de coordination renforce le fonctionnement des organisations de la société civile notamment des personnes handicapées au niveau régional, national et local

3. Les capacités de plaider et d'action des organisations de personnes handicapées et de la société civile sont renforcées

### **Activités**

Suite à l'identification des problèmes et de leurs causes avec les acteurs gouvernementaux et de la société civile, des activités concrètes permettront des avancées réalistes pour la période à venir.

Tout en couvrant une part importante des besoins exprimés, les activités proposées tiennent compte du rythme d'implication possible des acteurs concernés, des acquis impulsés par la réunion de Ouagadougou et l'étude de faisabilité et d'une inscription dans un soutien de plus long terme. Elles sont relativement modestes compte tenu du contexte de l'Afrique de l'ouest aussi pour répondre aux termes de références de l'étude.

#### **A. Activités du Résultat attendu 1 :**

L'accès à l'information dans le domaine du handicap en général et les négociations et la mise en œuvre de la future convention sont améliorés (faciliter l'extraction et l'analyse des données, la circulation de l'information et le suivi).

A.1 : Mise en place d'une coordination indépendante des structures existantes dans un des pays membres

A.2 : Diffusion par mail et régulièrement les informations relatives au processus de négociations sur la convention et du texte existant sur le projet de convention

A.2.1 : Organisation d'une réunion de validation avec les acteurs les plus représentatifs

A.2.2 : Mise en place d'un comité de pilotage

#### **B. Activités du Résultat attendu 2 :**

La mise en place d'une structure de coordination renforce le fonctionnement des organisations de la société civile notamment des personnes handicapées au niveau régional, national et local

B.1 : Identification et organisation de formations sur le fonctionnement en réseau, ses enjeux et sa stratégie et sur les NTI

B.2 : Elaboration et diffusion d'un guide de fonctionnement (règles de fonctionnement) du réseau

B.3 : Finalisation et diffusion de la base de données des acteurs du handicap en Afrique de l'Ouest

#### **C. Activités du Résultat attendu 3 :**

Les capacités de plaider et d'action des organisations de personnes handicapées et de la société civile sont renforcées

C.1 : Soutien aux actions de plaider dans l'ensemble des pays

C.2 : Formation au montage de projets et à la recherche de fonds

C.3 : Soutien aux actions de visibilité des organisations de personnes handicapées dans le cadre de la convention internationale auprès des gouvernements

C.4 : Renforcement du fonctionnement des organisations de personnes handicapées supra nationales



Séance de restitution en Guinée Conakry

## **XII. Partenaires du réseau**

Dans les discours, au-delà du « noyau dur des convaincus d'avance », l'engagement des membres dans une activité collective, coûteuse en temps, ne va pas de soi quelque soit la nature de l'organisation. Il existe toujours un « temps entre le moment où les membres adhèrent et le moment où ils deviennent réellement acteurs ». La plupart des réseaux cherchent à fédérer les membres autour de thèmes, d'activités ou de formations. L'élaboration des protocoles est ressentie comme structurante pour le fonctionnement du réseau lorsque ceux-ci ont pu être élaborés collectivement.

L'engagement des membres de façon constante et continue est exprimé comme une difficulté mais n'est pas mesuré qualitativement aujourd'hui. Cet engagement est pourtant en règle générale un des objectifs initiaux des réseaux « faire travailler les gens ensemble autour d'un intérêt commun ».

### **A court terme**

Au total, les partenaires du réseau pourraient être constitués principalement des 10 organisations du noyau dur listées dans le tableaux A8 bis 5. Pourront également être considérés comme des partenaires fiables, toutes les autres structures bénéficiant d'une expérience en animation de réseau et de celles qui sont prêtes à contribuer techniquement, financièrement et en logistique. Le réseau pourrait également profiter utilement de l'expérience des organisations ayant mis en place des dispositifs de collecte d'information.

<b>Association de Promotion des Handicapés Diplômés de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle (A.P.H).</b>	<b>Sénégal</b>	<b>Association</b>
<b>Association pour le Salut des PH de la Vue du Burkina (ASHVB)</b>	<b>Burkina</b>	<b>Association</b>
<b>HANDICAP INTERNATIONAL</b>	<b>Sénégal</b>	<b>ONG</b>
<b>Projet de Réadaptation à Base Communautaire des Aveugles et Autres Personnes Handicapées du Niger (PRAHN)</b>	<b>Niger</b>	<b>ONG</b>
<b>Action on Disability and Development (ADD)</b>	<b>Burkina</b>	<b>ONG</b>
<b>Centre National d'Appareillage Orthopédique du Mali (CNAOM)</b>	<b>Mali</b>	<b>Association</b>
<b>ONG "Action pour Femmes et Enfants Handicapés"</b>	<b>Niger</b>	<b>ONG</b>
<b>HANDICAP Forme duC /</b>	<b>Sénégal</b>	<b>ONG</b>
<b>Syndicat Libre des Enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG)</b>	<b>Guinée Conakry</b>	<b>ONG</b>
<b>Volontaires de l'Education pour un Développement Durable au Niger (VEDDN)</b>	<b>Niger</b>	<b>ONG</b>

#### **A moyen terme**

- Les acteurs d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations et d'organisations gouvernementales et inter gouvernementales (OG) de onze pays de l'Afrique de l'Ouest,
- Un peu plus de 74 organisations<sup>7</sup> intervenant dans le domaine du handicap et des droits de l'homme ont activement participé à l'étude de faisabilité,
- L'Institut Africain de Réadaptation et le secrétariat de la décennie Africaine des personnes handicapées
- Les institutions du système des nations unies présente dans la zone concernée et les institutions Ouest Africaine (CEDEAO<sup>8</sup>, UEMOA<sup>9</sup>)

Le projet peut s'appuyer sur les acteurs ayant participé à la réunion de Ouagadougou, sur les acteurs ayant participé activement à l'étude de faisabilité (voir document phase 3 ; analyse des résultats de l'étude faisabilité du réseau sur les handicaps en Afrique de l'ouest), sur les acteurs identifiés à travers la base de données (voir phase 3 de l'étude faisabilité : plus de 1100 acteurs à ce jour dans les 11 pays) mais aussi des personnes et institutions ressources privées et/ou publiques à identifier de l'ensemble des pays concernés.

Dans un premier temps sur un noyau dur de 31 organisations dont la liste nominative est donnée dans le tableau A8 en annexe. Elle correspond aux organisations déjà membres d'autres réseaux, développant ainsi des capacités de participation et d'animation de réseaux. Leur participation à d'autres réseaux permet de formuler un préjugé favorable par rapport à leur réelle volonté de prendre part à celui-ci.

<sup>7</sup> Elles étaient plus de 150 à avoir participé aux réunions de restitution dans les 5 pays (Burkina faso, Niger, Mali, Guinée Conakry et Sénégal)

<sup>8</sup> Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

<sup>9</sup> Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

### **Bénéficiaires directs :**

- Les organisations, associations et fédérations représentatives, ou à celles qui travaillent en leur faveur dans les onze pays concernés en Afrique de l'Ouest
- Les organisations issues de la société civile dans les pays concernés
- Les états de divers ministères concernés, les organisations inter gouvernementales et les ONG des onze pays concernés par le projet.

### **Bénéficiaires indirects :**

- Les personnes en situation de handicap sans distinction de sexe, d'âge ou de religion des 11 pays concernés
- Les familles des personnes handicapées et les communautés dans les quelles elles vivent soient : potentiellement au niveau des 11 pays, selon l'OMS 10% de la population de chaque pays. Les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest comptaient 230 millions d'habitants en 2002 ce qui représente environ un tiers de la population du continent<sup>10</sup>.
- Les 11 états et plus de 80 ministères dans les pays concernés.
- Au moins 5 organisations intergouvernementales et ONG internationales.
- Les 11 pays concernés sont des PMA et un faible niveau de développement humain (IDH inférieur à 0,5) et des indicateurs élevés de pauvreté. L'Afrique de l'Ouest comptait en l'an 2000, près de 100 millions de pauvres ce qui représente environ 44 % de la population.

## **XIII. Proposition d'actions**

### **Le plus urgent**

Il nous semble opportun de mettre en place une structure de coordination dès que possible pour maintenir la dynamique ainsi créée par la réunion de consultation de Ouagadougou et l'étude de faisabilité. Cette coordination devra rapidement mettre en application les activités prévues ci-dessus notamment :

- Faire circuler les informations sur les négociations et le contenu de la convention en explorant différents canaux de communication notamment les nouvelles technologies de l'information. Dans le contexte actuel de l'Afrique de l'Ouest, les autres pistes ne sont pas à négliger.
- Organiser des formations à distance et en ligne pour répondre aux besoins considérés comme urgents et prioritaires
- Organiser une réunion de concertation, validation pour le lancement du réseau
- Mettre en place le comité de pilotage du réseau.
- Rechercher des financements sur le moyen et long terme au niveau régional et local en complément du financement des Nations Unies qui devraient permettre d'amorcer la pompe.
- Travailler sur des outils de gestion, d'évaluation et de suivi du réseau.

Il est évident que le facteur temps s'affiche donc là aussi comme un critère de réussite.

---

<sup>10</sup> Forum sur les objectifs du millénaire pour le développement en Afrique de l'Ouest. Dakar les 26, 28 février 2003.

La pérennité et la pertinence des réseaux se fondent sur leur capacité à transformer les relations interindividuelles développées entre leurs membres à l'origine de leur projet en une action collective stable. Au-delà du temps nécessaire d'apprentissage commun, la mise en place de moyens et de nouvelles compétences facilite la mise en oeuvre de ce processus.

Au-delà des liens déjà créés entre les individus, dans la majorité, les réseaux consultés font état du temps important consacré à l'élaboration de leur projet, pour aller informer, convaincre du bien-fondé de leur démarche et recruter. Ce temps est ressenti comme d'autant plus lourd par les promoteurs qu'il intervient avant toute reconnaissance et donc tout financement.

# **ANNEXE**

## NOTE TIRANT LES LEÇONS DES EXPERIENCES DES RESEAUX EXISTANTS

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du réseau d'informations sur les handicaps en Afrique de l'ouest et conformément aux termes de références, nous avons procédé à l'étude de certains réseaux afin de rendre compte de la réalité de l'activité et de la vitalité des réseaux. Pour ce faire, nous avons observé quelques réseaux mais aussi pris contact avec des promoteurs de réseaux après consultation de leur site web.

Au total, une douzaine de réseaux sont concernés par cette étude. Nous avons pu observer 5 des 11 réseaux sélectionnés. La sélection des réseaux s'est faite par une recherche sur Internet avec des mots clés (réseau d'information - réseau de femmes - femme et développement) mais aussi en fonction des opportunités et de la localisation (principalement sur le Sénégal et le Burkina Faso). Il s'agit de :

- Le monde des femmes
- Handicap, Formation et Education (CRPH)
- Le réseau genre et TIC
- **OKN** (Open Knowledge Network)
- RECIF
- Réseau genre en action
- Réseau des Femmes pour la Défense de la Paix (RFDP)
- Réseau des femmes pour un Développement Associatif (RFDA)
- Réseau Africain bio Ressources pour le Développement et l'Environnement (RABEDE)
- Femmes sous lois musulmanes
- Femme et Développement

On constate un décalage entre l'image que les réseaux donnent à voir de l'extérieur avec leur fonctionnement réel.

Cette démarche répond à un besoin de comprendre comment fonctionnent ces réseaux, pour appréhender le concept de réseau, sa mise en œuvre, comment l'évaluer et envisager à terme la mise en place du réseau d'informations sur les handicaps en Afrique de l'ouest dans le cadre de la convention internationale pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées. En effet, lors de la réunion organisée par le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies en sa qualité de secrétariat du Comité spécial de l'Assemblée générale chargé d'élaborer cette convention en collaboration avec le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Gouvernement du Burkina Faso, le projet d'établir un réseau d'information sous-régional au service de tous les partenaires du handicap suscita un vif intérêt assorti de nombreuses questions: de quel type de réseau parle-t-on? A quoi servira-t-il? A qui s'adresse-t-il et qui en fera partie? Comment le créer? Comment va-t-il fonctionner et avec quels moyens disponibles? Ne ferait-on pas mieux de dynamiser les instances existantes plutôt que de créer une nouvelle institution?

Les participants de la réunion de Ouagadougou ont jugé prioritaires les objectifs ci-dessous  
Engager une consultation entre tous les acteurs intéressés et élaborer une stratégie de mise en place du réseau

- Identifier les personnes-ressources dans la sous région et les types d'informations disponibles
- Etudier les besoins en termes de ressources humaines, matérielles, financières, les ressources existantes ainsi que les sources possibles de financement.

- Tirer les leçons des expériences réussies ou non de développement de réseaux sous-régionaux et/ou internationaux dans d'autres domaines

Cette note tirant les leçons des expériences des réseaux existants est faite dans le cadre de l'étude de faisabilité du réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'Ouest.

Elle s'appuie sur un choix méthodologique de démarche pragmatique et empirique d'observation des modalités réelles de fonctionnement des réseaux sur le terrain et des recherches par internet. Ces choix sont liés aux caractéristiques expérimentales des réseaux en Afrique, tant du point de vue du cadre institutionnel que des acteurs dans le domaine du handicap.

En effet, l'absence de cadre législatif en Afrique (dans presque tous les pays concernés<sup>11</sup>) s'est traduite dans le temps par l'émergence d'une grande diversité de dispositifs.

La notion de réseau peut être approchée comme une construction sociale autour de problématiques singulières relevant d'un processus d'innovation.

Les acteurs de terrain ont développé des trames organisationnelles spécifiques à leurs contextes et à leurs histoires.

Il a été privilégié l'approche organisationnelle, permettant d'étudier les processus de « Structuration d'une action collective entre partenaires en situation d'interdépendance ». Ce point de vue permet d'appréhender les réseaux comme la construction « d'une forme organisée d'action collective apportée par des organisations de la société civile » dans leur environnement institutionnel et réglementaire.

Ce travail est composé de 3 parties :

- un état des lieux des réseaux mettant en évidence les systèmes d'information et la prise en compte de la dimension genre;
- le résultat de l'analyse des réseaux détaillant les caractères structurants des réseaux et les critères discriminants liés à leur fonctionnement ;
- les préconisations, en matière de mise en place de réseau et ou de dispositif;<sup>12</sup>

En annexe :

- les réseaux identifiés et étudiés pour les besoins de cette note

## **I. ETATS DES LIEUX**

La recherche menée sur le terrain et par Internet permet de confirmer l'existence d'une réelle dynamique de mise en réseau en Afrique et dans les pays concernés par cette étude par différents acteurs de divers domaines. Cette dynamique est aujourd'hui non stabilisée et en mouvement.

Les réseaux donnent à voir dans leur présentation externe et institutionnelle une organisation relativement encadrée et souvent identique d'un réseau à l'autre. On constate néanmoins, la singularité de chaque réseau tant du point de vue de sa structuration que de son avancement ou de ses pratiques.

### **Eléments de définition**

Un « réseau » est un assemblage non structuré « d'acteurs » libres entretenant entre eux une « communication » forte.

Parce que le réseau est d'abord communication, il présente les 3 caractéristiques de la communication :

<sup>11</sup> Burkina Faso, Mali, Togo, Bénin, Niger, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée Conakry, Guinée-Bissau et Cap-Vert

<sup>12</sup> Cette troisième partie est succincte compte du document final à rédiger à la fin de l'étude qui prend en compte et de façon détaillée les préconisations pour la mise en place d'un réseau.

- ✦ Une communication ne s'établit qu'autour d'un **intérêt commun**.
- ✦ Une communication ne se valorise que si il y a **compréhension**
- ✦ Une communication ne se maintient que si il y a **crédibilité** réciproque

*« La communication dans le réseau s'établit à la façon des neurones du cerveau, c'est à dire de façon immédiate : elle ne connaît ni délai, ni procédure; elle ne tolère ni formalisme ni hiérarchie; elle est simple, directe et efficace; elle concerne des individus »*

La coopération des acteurs dans un réseau est volontaire et se fonde sur la définition commune d'objectifs. L'activité d'un réseau d'information comprend non seulement la prise en charge de l'information mais aussi des activités de formation et de communication »

La notion de réseau n'apporte rien elle-même si l'on ne précise pas le mode de concrétisation et de formalisation des relations entre les parties les formes du pouvoir exercé par les uns sur les autres, les mécanismes de régulation qui font « tenir » le réseau ensemble

La pluralité des configurations possibles des réseaux d'information rend nécessaire de préciser en préalable certains éléments qui les caractérisent. La connaissance de ces éléments est essentielle pour la construction d'un réseau.

*« Les réseaux se caractérisent par leurs finalités (domaines d'intervention, populations spécifiques ou générales, types d'activité), leurs objectifs opérationnels, leurs intervenants (membres ou partenaires du réseau), leurs modalités d'organisation (modalités d'intégration des acteurs concernés, modalités d'adhésion des usagers, modalités de coordination, compétences et partage des tâches avec les acteurs), leurs modalités de circulation de l'information, leurs modalités de financement des activités du réseau, leurs cadres d'analyse de leur performance. »*

### **Les réseaux en pratique**

L'étude menée sur le terrain et à travers les recherches par Internet permet de confirmer l'existence d'une réelle dynamique de mise en réseau en Afrique de l'ouest notamment dans les dix pays (Burkina Faso, Mali, Togo, Bénin, Niger, Côte d'ivoire, Sénégal, Guinée Conakry, Guinée-Bissau et Cap-Vert) ayant participé à la réunion de Ouagadougou.

L'analyse des documents fournis par les réseaux et obtenus à travers Internet laisse entrevoir une présentation de leur organisation relativement encadrée et souvent identique d'un réseau à l'autre.

On constate néanmoins, la singularité de chaque réseau tant du point de vue de sa structuration que de son avancement ou de ses pratiques. La dynamique réseau est aujourd'hui toujours en mouvement et en quête d'ajustement. La plupart des réseaux, même les plus anciens, sont en cours d'agrément ou viennent d'être reconnus.

Selon leur spécificité ou leur histoire, leur reconnaissance passe souvent par des interlocuteurs dispersés ne favorisant pas une conception globale de leur fonctionnement. Cette reconnaissance est limitée dans le temps selon la durée des financements, encore expérimentaux pour la plupart, ne permettant pas la vision à long terme du développement des projets initiés.

## **II. ETUDE COMPAREE DES RESEAUX**

Le travail avait pour objet d'analyser les stratégies de mise en œuvre et de développement, les implications financières, les succès et les échecs des réseaux concernés.

### **Fonctionnement des réseaux**

Les réseaux sont avant tout singuliers. Les caractères structurants sont ainsi différents d'un réseau à l'autre selon leur histoire, notamment la nature de leur émergence, quelle que soit la thématique prise

et leur environnement, qu'il soit géographique, sanitaire, institutionnel, politique. Lors de leur émergence, la singularité des réseaux est fondée sur des liens individuels validés avec le temps.

La pérennité et la pertinence des réseaux se fondent ensuite sur leur capacité à transformer les relations interindividuelles développées entre leurs membres à l'origine de leur projet en une action collective stable. Au-delà du temps nécessaire d'apprentissage commun, la mise en place de moyens et de nouvelles compétences facilite la mise en oeuvre de ce processus.

L'ensemble des acteurs réseaux resitue l'origine de leur action sur 4 à 5 ans voire même 10 ans et plus.

*Les réseaux concernés font état, à quelques exceptions près, de l'existence d'une action collective informelle autour du projet avant sa formalisation.*

Au-delà des liens déjà créés entre les individus, dans la majorité, les réseaux font état du temps important consacré à l'élaboration de leur projet, pour aller informer, convaincre du bien-fondé de leur démarche et recruter. Ce temps est ressenti comme d'autant plus lourd par les promoteurs qu'il intervient avant toute reconnaissance et donc tout financement.

*L'ensemble des réseaux cite la qualité des relations entretenues avec les institutions de référence, qu'elles soient locales, régionales ou nationales, comme un facteur de réussite et de pérennité du réseau. Ces relations sont en général interpersonnelles et directes entre acteurs réseaux et acteurs institutionnels.*

Par ces contacts, les réseaux indiquent pouvoir mieux comprendre leur environnement, et donc pouvoir mieux piloter leur projet. Les réseaux soulignent l'interdépendance forte entre leur avenir et la mobilité institutionnelle de leurs interlocuteurs habituels qui souvent portent avec eux leur projet. Cette fragilité est renforcée par la non pérennité des financements. C'est autour de cette relation que différents réseaux ont ainsi émergée sous l'impulsion conjointe de promoteurs institutionnels et organisations de la société civile. Les réseaux ne disposant pas de ces relations qualitatives ressentent des difficultés de développement malgré la qualité et la pertinence de leur démarche.

En revanche, les réseaux indiquent tous l'importance du temps passé à communiquer pour promouvoir leur activité, la faire reconnaître et la défendre.

*L'organisation en réseau permet ensuite de visualiser les ressources et compétences de chacun et la capacité des uns et des autres à collaborer.*

Dans les discours, les promoteurs et les animateurs des réseaux soulignent la performance de leur organisation. Pour autant tous soulignent le temps passé à faire le lien entre les différents membres, à les mettre d'accord, à réguler les dysfonctionnements voire les conflits, à traduire certaines demandes et à rendre transparent le fonctionnement du réseau notamment en terme de concurrence.

Pour les réseaux, le facteur temps s'affiche donc là aussi comme un critère de réussite.

La pérennité et la pertinence des réseaux se fondent sur leur capacité à transformer les relations interindividuelles développées entre leurs membres à l'origine de leur projet en une action collective stable. Au-delà du temps nécessaire d'apprentissage commun, la mise en place de moyens et de nouvelles compétences facilite la mise en oeuvre de ce processus.

*La dynamique des échanges et sa réussite sont liés dans les discours à la capacité du réseau à mettre en relation des organisations dispersées et différentes n'ayant pas le même degré d'engagement dans l'activité du réseau.*

Dans les discours, au-delà du « noyau dur des convaincus d'avance », l'engagement des membres dans une activité collective, coûteuse en temps, ne va pas de soi quelque soit la nature de l'organisation. Il existe toujours un « temps entre le moment où les membres adhèrent et le moment où ils deviennent réellement acteurs ». La plupart des réseaux cherchent à fédérer les membres autour de thèmes, d'activités ou de formations. L'élaboration des protocoles est ressentie comme structurante pour le fonctionnement du réseau lorsque ceux-ci ont pu être élaborés collectivement.

L'engagement des membres de façon constante et continue est exprimé comme une difficulté mais n'est pas mesuré qualitativement aujourd'hui. Cet engagement est pourtant en règle générale un des objectifs initiaux des réseaux « faire travailler les gens ensemble autour d'un intérêt commun ».

*En relais de l'implication des promoteurs, la coordination et l'animation du réseau semblent se distinguer dans les discours comme des fonctions essentielles à sa réussite.*

Néanmoins pour beaucoup de réseaux, les fonctions de coordination et d'animation sont souvent mal définies et sous-estimées à la mise en place du projet, entraînant par la suite des difficultés de fonctionnement.

La fonction de coordination est en effet spécifique à la notion de réseau : elle répond d'une part aux tâches courantes de gestion mais également à la continuité du développement du projet au quotidien, relayant ainsi les promoteurs du réseau dans l'animation des acteurs. Dans de nombreux cas, la coordination est réduite à la seule dimension de la prise en charge d'une compétence technique.

On constate que le financement d'une coordination peut être au démarrage du réseau un facteur de réussite. En revanche, pour la plupart des réseaux, la fonction de coordination est étroitement liée à la précarité de son financement, entraînant, pour les uns, le choix d'une double activité (confusion des rôles), et pour les autres, une difficulté à se projeter dans le temps. La définition et la reconnaissance de cette nouvelle fonction de coordination permettraient sans doute de justifier de son financement pérenne.

### **La communication et l'évaluation**

La communication et l'évaluation à destination des institutions sont aujourd'hui prioritaires pour la pérennisation de toutes les organisations.

*Les réseaux indiquent tous être intéressés par l'évaluation et le suivi de ces modalités d'échange, mais indiquent ne pas avoir mis en place d'indicateurs sur ce sujet.*

L'évaluation des modalités d'échange au sein du réseau est perçue comme essentielle et vitale. Elle participe pour les acteurs à l'élaboration de leur action commune, d'une part, par la réflexion collective qu'elle impose, et d'autre part, par la visibilité qu'elle pourrait apporter.

*Les réseaux sont fortement influencés par les contingences extérieures.*

La dynamique des échanges et sa réussite sont liés dans les discours à la capacité du réseau à répondre immédiatement à des demandes diversifiées souvent singulières et nouvelles émanant des usagers et des membres.

L'instance de coordination est souvent confrontée à des demandes singulières.

Ces demandes sont « coûteuses » en temps passé et n'ont pas été envisagées au démarrage des réseaux. Il n'existe donc pas aujourd'hui de valorisation de ces actions qui sont menées de ce fait sans contrepartie au détriment d'autres activités du réseau.

La plupart des réseaux développent des outils et des partenariats en fonction des opportunités et de leur champ d'intervention, développant au coup par coup des actions isolées.

*L'informatisation de l'échange des données est au centre des préoccupations de l'ensemble des réseaux.*

Ce type de démarche, centrée autour d'un outil logistique, occulte souvent, par le temps et l'énergie qu'elle mobilise, les autres actions de développement du réseau.

### **La participation de l'utilisateur reste très hétérogène d'un réseau à l'autre.**

La participation varie selon les réseaux et leur histoire.

Les réseaux n'ayant pas défini de stratégie d'intégration, la participation de l'utilisateur dépend aujourd'hui principalement de sa capacité à s'insérer dans le fonctionnement du réseau offrant souvent peu de visibilité de l'extérieur.

*Les financements des réseaux sont multiples et non pérennes pour la plupart, chacun dépendant d'enveloppes budgétaires bien distinctes et répondant à des cahiers des charges différents.*

Si les acteurs relèvent l'intérêt de la pluralité des financements (par projet ou appel d'offres par exemple), ils mettent en balance les difficultés de gestion engendrées par ces financements multiples : un cahier des charges à remplir et une évaluation à rendre pour chaque financement même pour les plus infimes.

Ces démarches ne contribuent pas à la construction ou au maintien d'une visée globale de l'action du réseau.

On relève un fort décalage entre l'idée initiale exprimée par les documents qui ont permis la formalisation des projets et la réalité sur le terrain.

Les réseaux relèvent eux-mêmes la continuité de l'élaboration de leurs projets au-delà de leur première formalisation sous l'effet de l'apprentissage organisationnel, des évolutions et de leur environnement.

Ce décalage est renforcé par la difficulté méthodologique à passer des objectifs initiaux à des objectifs opérationnels décrivant les processus permettant d'atteindre leurs finalités.

### **III. PRECONISATIONS**

Dès son initiation, le projet de réseau se fonde sur une finalité négociée par les promoteurs. Les promoteurs élaborent en regard de cette finalité le dispositif nécessaire pour l'atteindre et les résultats attendus. Le cadre de suivi et d'évaluation est élaboré ensuite lors de la phase de montage du projet selon les scénarios envisagés et négociés par le réseau avec son environnement.

On observe que les réseaux, qui du fait de leur histoire n'ont pas eu ce temps d'émergence informelle, sont souvent confrontés à un temps d'apprentissage collectif et de négociation plus long lors de la phase de montage. On ne peut faire l'économie de ces négociations entre promoteurs autour des finalités du réseau et de son cadre de suivi et d'évaluation. Elles constituent la première phase d'élaboration du réseau.

*La phase de définition négociée du projet doit inscrire le réseau dans toutes les dimensions de son environnement.*

Chaque réseau doit construire collectivement son projet en y inscrivant ses spécificités : acteurs, compétences disponibles, domaines d'intervention, populations spécifiques ou générales, contexte et zone d'intervention, etc. Cette définition doit être posée au préalable, négociée et acceptée par l'ensemble des acteurs.

« La multiplicité des définitions et des types de réseaux impose ce préalable de façon que la coordination du réseau et des futures interactions ne pâtisse pas de cette inadéquation initiale. ».

*Les objectifs généraux du projet doivent être en lien avec la définition du réseau, son inscription dans l'environnement, ses finalités: ce qu'est le réseau, ce qu'il vise, pour quel résultat général, dans le contexte réglementaire et environnemental dans lequel il projette d'évoluer.*

Les objectifs généraux définissent la finalité du réseau, c'est-à-dire ce qui est le but et la fin du réseau en regard de sa définition.

En lisant la formulation des objectifs généraux d'un projet on doit comprendre quelle que soit sa position (promoteurs, institutionnels, usagers, etc.) ce qu'est le réseau, ce qu'il vise, pour quel résultat général, dans le contexte réglementaire et environnemental dans lequel il projette d'évoluer.

*Le projet de réseau et son cadre de suivi et d'évaluation doivent être compréhensibles par tous. Les objectifs opérationnels doivent être à la base compris et acceptés par l'ensemble des acteurs. Ils doivent être en lien direct avec les objectifs généraux.*

La formalisation du contrat doit décrire l'action du réseau de façon explicite et globale pour permettre à chacun, promoteurs comme financeurs, de connaître les engagements pris par chacune des parties. Cette démarche est facilitée lorsqu'il existe un premier organe de pilotage, prémices du futur comité de pilotage. A l'observation, la constitution du réseau en entité juridique facilite la formalisation d'une vision commune de l'action.

## **Conclusion**

On relève la diversité des réseaux observés. Cette complexité est due à l'évolution et à la régulation dans le temps des modes de fonctionnement entre promoteurs de réseaux et partenaires institutionnels. On constate notamment un fort impact des modalités de financement sur le fonctionnement des réseaux, inscrivant, de ce fait, leur action sur le court terme en contradiction parfois avec leurs objectifs initiaux. Les réseaux connaissent aujourd'hui des difficultés à définir le contenu de leur réalité et à gérer dans le temps la cohérence de leur projet.

# NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES RETOURS DE QUESTIONNAIRES

## Introduction

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du réseau d'informations sur les handicaps en Afrique de l'ouest et conformément aux termes de références, nous avons élaboré, **testé, finalisé et diffusé un questionnaire dans l'ensemble des dix pays** (Burkina Faso, Mali, Togo, Bénin, Niger, Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée Conakry, Guinée-Bissau et Cap-Vert) **ayant participé à la réunion de consultation de Ouagadougou<sup>13</sup> et la Mauritanie (pays n'ayant pas participé à la réunion).**

La sélection des acteurs s'est faite sur la base de la liste des participants à la réunion de Ouagadougou mais aussi à travers un inventaire de listes d'acteurs potentiellement intéressés par pays. La collecte des données a duré 8 semaines au lieu de 3 initialement prévu. Le report à deux reprises de la date de clôture est à la demande des acteurs notamment de la FOAPH. Pendant la période concernée, deux événements majeurs ont plus retenu l'attention des acteurs associatifs (Assemblée Générale de la FOAPH à Dakar et la réunion sur la convention à New York). Paradoxalement, il y a eu très peu de retours de questionnaire pendant cette période.

## Méthodologie

Cette note de synthèse sur les retours de questionnaires est faite dans le cadre de l'étude de faisabilité du réseau d'information sur les handicaps en Afrique de l'Ouest.

Faire l'inventaire des ressources demande du temps et de l'énergie. Il est donc important de procéder à une démarche systématique. A cette fin, six étapes sont proposées :

1. Définition des objectifs de l'inventaire,
2. Délimitation du territoire de l'étude,
3. Définition du type de ressources à inventorier et de l'information requise de chacune,
4. Développement de la liste des ressources répondant aux caractéristiques requises,
5. Collecte de l'information,
6. Analyse des données.

Les objectifs doivent être définis de façon claire et objective. Cette étape vise à identifier les ressources pertinentes pour l'inventaire et à en préciser les limites. L'objet de l'inventaire est de répertorier les partenaires existants dans le domaine du handicap. Ces derniers sont recueillis selon deux façons :

- Identification à travers la liste des participants à la réunion de Ouagadougou.
- A travers les listes des acteurs potentiellement intéressés dans les dix (10) pays concernés.

---

<sup>13</sup> La réunion fût organisée par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies en sa qualité de secrétariat du Comité spécial de l'Assemblée Générale chargé d'élaborer cette convention en collaboration avec le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Gouvernement du Burkina Faso.

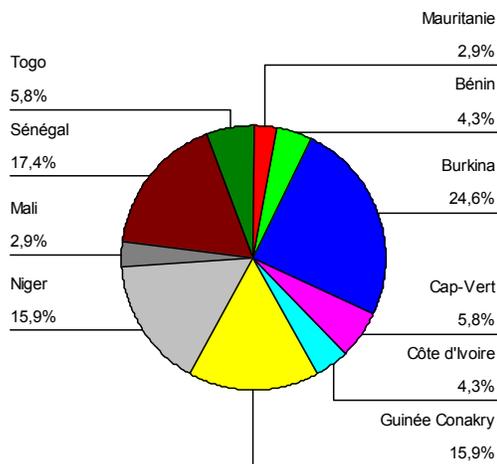
Les ressources à inventorier sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, il s'agit d'établir les compétences et les niveaux d'interventions de ces acteurs. Puis, il est important de connaître les relations, passées et/ou actuelles, qu'ils ont ou ont eu entre eux.

Ensuite, leur propre réseau ou leur connaissance de réseau existant ainsi que leurs attentes vis-à-vis du projet d'établir un réseau d'information sous-régional au service de tous les partenaires du handicap dans le cadre de la convention internationale pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées en cours d'élaboration.

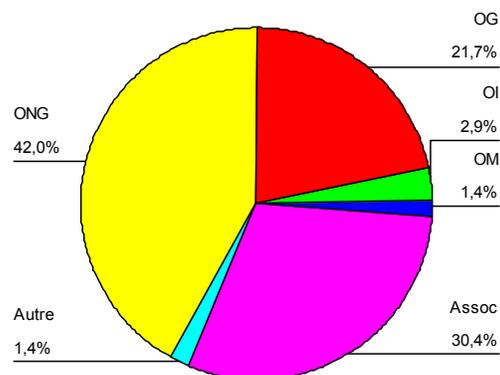
## **ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'INFORMATIONS SUR LES HANDICAPS EN AFRIQUE DE L'OUEST.**

L'enquête sur la mise en place d'un réseau d'informations sur les handicaps en Afrique de l'ouest a été réalisée auprès 205 organisations évoluant dans la sous région. Le nombre de réponses obtenues, 74 au total, correspond à un taux de réponse relativement satisfaisant de 36%. Ces réponses proviennent en majorité (cf. graphiques ci-dessous) d'organisations du Burkina (24,6%), du Niger et de la Guinée Conakry (15,9%) et du Sénégal (17,4%). Elles sont essentiellement composées d'organisations non gouvernementales (ONG) avec un taux de 42,0%, d'associations (30,4%) et d'organisations gouvernementales (OG) avec 21,7% des réponses (cf. graphiques ci-dessous).

Répartition par pays des réponses



Répartitions des institutions selon le type



L'analyse des réponses obtenues a permis de tirer les conclusions ci-après :

4. les conditions de la mise en place du réseau existent ;
5. il existe un groupe d'organisations sur lesquelles la mise en place du réseau pourrait s'appuyer ;
6. certaines organisations sont prêtes à apporter leur concours technique, logistique ou financier pour soutenir la création et le fonctionnement du réseau.

Les trois sections qui suivent ont pour objet de démontrer les conclusions ci-dessus.

### **A- Est-ce que les conditions nécessaires à la mise en place d'un réseau existent ?**

Les conditions du succès de la mise en place du réseau dépendent de plusieurs paramètres, notamment la disponibilité des ressources matérielles, financières, logistiques et humaines. S'il est vrai que les trois premiers piliers ne sauraient trouver une réponse tranchée à travers l'analyse des résultats du questionnaire, il est néanmoins possible d'affirmer que l'engagement des organisations et associations enquêtées à participer au réseau en création est bien réelle. Divers résultats permettent d'étayer ce constat.

D'abord, la totalité des organisations enquêtées ont répondu par l'affirmative à la question les interrogeant sur leur désir de participer au réseau en construction (cf. tableau A1 en annexe). Ce résultat n'est pas surprenant, car le seul fait de répondre avec soin au questionnaire atteste déjà de la disponibilité des structures répondantes. Par conséquent, il est nécessaire d'aller au-delà de cette réponse pour identifier les structures effectivement prêtes à jouer un rôle important dans la mise en place et le fonctionnement du réseau. Il s'agit, en d'autres termes d'apprécier plus finement la volonté et la capacité des organisations à prendre part au réseau. Pour ce faire, des recoupements entre les différentes réponses sont effectués. Ceci permettrait de dégager un « noyau dur » sur lequel pourrait s'appuyer le réseau.

La première action dans ce sens consiste à identifier les organisations dont l'acceptation de faire partie du réseau est réellement motivée, notamment celles qui :

5. sont déjà membres d'un ou de plusieurs autres réseaux ;
6. disposent déjà d'un dispositif de collecte d'informations, ce qui atteste de leur réelle volonté de profiter des avantages du réseau, en l'occurrence les échanges d'informations ;
7. ont développé des relations de partenariat avec des organisations de personnes handicapées ?
8. pourraient participer à la mise en place du réseau, notamment en fournissant apport technique, financier ou logistique.

Les résultats révèlent que les organisations membres d'un ou de plusieurs autres réseaux sont au nombre de 32 au total, soit 43,20% du total des réponses. Ces chiffres seraient respectivement de 10 et 13,5% lorsque l'on essaie d'identifier, parmi ces 32 organisations, celles qui, d'une part, estiment qu'une des raisons de leur désir de participation au réseau est de disposer d'informations sur le handicap et, d'autre part, ont déjà mis sur place un système de collecte de ces informations (cf. tableau A3 en annexe). Ainsi, plus de 10% des réponses positives reçues sont sous-tendues par un besoin réel.

En outre ce réseau semble être perçu comme un instrument devant pallier les difficultés de collectes d'informations auxquelles les organisations sont confrontées. En effet, parmi les 10 organisations ayant mis en place un dispositif de collecte d'informations, 8 (soit un taux de 80%) éprouvent des difficultés pour disposer des informations recherchées.

### **B – Quelles sont les conditions de la mise en place du réseau ?**

Les conditions de la mise en place du réseau existent et sont constituer de :

4. l'existence d'organisations réellement motivées à participer au réseau ;
5. l'inexistence d'un système de fourniture d'informations sur le handicap ;

6. des difficultés des structures à disposer d'informations sur le handicap.

### **C- Avec quels partenaires le réseau peut-il être mis en place ?**

A partir de l'analyse de l'objectivité des réponses des organisations, le réseau pourrait s'appuyer sur un noyau dur de 31 organisations dont la liste nominative est donnée dans le tableau A8 en annexe. Elle correspond aux organisations déjà membres d'autres réseaux, développant ainsi des capacités de participation et d'animation de réseaux. Leur participation à d'autres réseaux constitue une autorisation de formuler un préjugé favorable par rapport à leur réelle volonté de prendre part à celui-ci.

Cependant, en changeant ce critère, notamment en ne retenant que les organisations qui ont développé des stratégies de partenariat avec des organisations de personnes handicapées, le groupe se rétrécit à 24 membres (cf. tableau A8 bis 1 en annexe). Cette contraction semble a priori contre indicatif, mais elle s'explique par le fait que l'appartenance à un réseau n'implique pas nécessairement l'établissement de relations de partenariat. De plus, les réseaux auxquels participent ces organisations ne sont pas nécessairement constitués avec d'autres associations de personnes handicapées.

En utilisant le critère de la disponibilité des futurs membres à contribuer techniquement, financièrement ou sur le plan logistique pour rendre possible la mise en place du réseau il peut être constitué un noyau dur de 26, 4 et 2 organisations respectivement. Les listes correspondantes sont données dans les tableaux A8 bis 2, A8 bis 2 et A8 bis 3 en annexe.

Enfin, une dernière proposition porterait sur la constitution d'un noyau dur composé de structures disposant déjà d'un dispositif de collecte d'informations, compte tenu de fait que l'un des principaux objectifs du réseau porte sur la collecte et la diffusion d'informations sur le handicap. Ce groupe serait constitué de 10 associations dont la liste est fournie en annexe, dans le tableau A8 bis 5.

Au total, les partenaires du réseau pourraient être constitués principalement des 10 organisations du noyau dur listées dans le tableau A8 bis 5. Pourront également être considérés comme des partenaires fiables, toutes les autres structures bénéficiant d'une expérience en animation de réseau et de celles qui sont prêtes à contribuer techniquement, financièrement et en logistique. Le réseau pourrait également profiter utilement de l'expérience des organisations ayant mis en place des dispositifs de collecte d'information.

### **D- Comment mettre en place le réseau ?**

Pour mettre en place le réseau il faudrait s'appuyer en priorité sur les 10 associations du noyau dur. En outre, le réseau pourrait bénéficier de l'apport technique de 55 organisations dont 26 déjà membres d'autres réseaux (cf. Tableau A5 en annexe).

Un travail de collecte d'informations supplémentaires sera entrepris dans le cadre de la phase suivante de l'étude notamment lors des visites pays. Il s'agira aussi d'identifier les personnes et institutions relais, de procéder à une évaluation critique des besoins et ressources dans ces pays mais aussi, de mieux mesurer l'implication et la compréhension des acteurs.

## Annexes

**Tableau A0** : Composition de l'échantillon

	Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Mauritanie	2	2,9	2,9	2,9
Bénin	3	4,3	4,3	7,2
Burkina	17	24,6	24,6	31,9
Cap-Vert	4	5,8	5,8	37,7
Côte d'Ivoire	3	4,3	4,3	42,0
Guinée Conakry	11	15,9	15,9	58,0
Niger	11	15,9	15,9	73,9
Mali	2	2,9	2,9	76,8
Sénégal	12	17,4	17,4	94,2
Togo	4	5,8	5,8	100,0
Total	69	100,0	100,0	

**Tableau A1** : Votre organisation pourrait-elle participer au réseau, en construction ? (Cf. Question 208)

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	69	100,0	100,0	100,0

**Tableau A2** : Croisé Pays \* Votre organisation pourrait-elle participer au réseau ? \* Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?

			Votre organisation pourrait-elle participer au réseau	
			Oui	Total
Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?				
Oui	Pays	Mauritanie	1	1
		Bénin	2	2
		Burkina	6	6
		Guinée Conakry	5	5
		Niger	8	8
		Mali	2	2
		Sénégal	6	6
	Togo	1	1	
	Total		31	31
Non	Pays	Mauritanie	1	1
		Bénin	1	1

		Burkina	11	11
		Cap-Vert	4	4
		Côte d'Ivoire	3	3
		Guinée Conakry	6	6
		Niger	3	3
		Sénégal	6	6
		Togo	3	3
	Total		38	38

**Tableau A3 :** Croisé Pays \* Dispose d'un dispositif de collecte d'informations sur les différents handicaps ? \* Attentes / Disposer d'infos \* Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?

Effectif

			Dispose d'un dispositif de collecte d'informations sur les différents handicaps ?		Total	
Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?	Attentes / Disposer d'infos		Oui	Non		
Oui	Oui	Pays	Mauritanie		1	1
			Bénin		2	2
			Burkina	2	4	6
			Guinée Conakry	1	3	4
			Niger	3	5	8
			Mali	1	1	2
			Sénégal	3	2	5
			Togo		1	1
	Total		10	19	29	
		Non	Pays	Guinée Conakry		1
Sénégal				1	1	
	Total			2	2	
Non	Oui	Pays	Mauritanie		1	1
			Bénin		1	1
			Burkina	3	7	10
			Cap-Vert	1	3	4
			Côte d'Ivoire	2	1	3
			Guinée Conakry	3	3	6
			Niger		3	3
			Sénégal	1	3	4
	Togo		3	3		
	Total		10	25	35	
	Non	Pays	Burkina		1	1
Sénégal			2		2	
	Total		2	1	3	

**Tableau A4** : Croisé Pays \* Dispose d'un dispositif de collecte d'informations sur les différents handicaps ? \* A des difficultés pour disposer de ces informations ? \* Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?  
Effectif

				Dispose d'un dispositif de collecte d'informations sur les différents handicaps ?		Total
				Oui	Non	
Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?	A des difficultés pour disposer de ces informations ?					
Oui	Oui	Pays	Mauritanie		1	1
			Bénin		2	2
			Burkina	2	4	6
			Guinée Conakry	1	4	5
			Niger	3	5	8
			Mali		1	1
			Sénégal	2	2	4
			Togo		1	1
			Total	8	20	28
		Non	Pays	Mali	1	
			Sénégal	1	1	2
		Total		2	1	3
Non	Oui	Pays	Mauritanie		1	1
			Bénin		1	1
			Burkina	2	6	8
			Cap-Vert	1	3	4
			Côte d'Ivoire	2	1	3
			Guinée Conakry	3	3	6
			Niger		2	2
			Sénégal	3	3	6
			Togo		3	3
	Total	11	23	34		
	Non	Pays	Burkina	1	2	3
			Niger		1	1
		Total		1	3	4

**Tableau A4 Bis** : Répartition des organisations membres d'un ou de plusieurs réseaux, selon trois critères : (1) disponibilité d'un dispositif de collecte d'informations, (2) difficultés pour disposer de ces informations et (3) relations de partenariat avec des organisations de Personnes handicapées.

Dispose d'un dispositif de collecte d'informations sur les différents handicaps ?	A des difficultés pour disposer de ces informations ?
---	---

		Oui	Non	Oui	Non
A développé des relations de partenariat avec des organisations de Personnes handicapées ?	Oui	9	15	21	3
	Non	1	6	7	

**Tableau A5** : Tableau croisé Pays \* Apport mise en place / Technique \* Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?

Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?			Apport mise en place / Technique		Total
			Oui	Non	
Oui	Pays	Mauritanie	1		1
		Bénin		2	2
		Burkina	6		6
		Guinée Conakry	2	3	5
		Niger	8		8
		Mali	2		2
		Sénégal	6		6
		Togo	1		1
	Total	26	5	31	
Non	Pays	Mauritanie	1		1
		Bénin	1		1
		Burkina	10	1	11
		Cap-Vert		4	4
		Côte d'Ivoire	3		3
		Guinée Conakry	2	4	6
		Niger	3		3
		Sénégal	6		6
	Togo	3		3	
Total	29	9	38		

**Tableau A6** : croisé Pays \* Apport mise en place / Logistique \* Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?

Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?			Apport mise en place / Logistique		Total
			Oui	Non	
Oui	Pays	Mauritanie		1	1
		Bénin	2		2
		Burkina		6	6
		Guinée Conakry		5	5
		Niger	1	7	8
		Mali		2	2
		Sénégal	2	4	6
		Togo		1	1

	Total		5	26	31
Non	Pays	Mauritanie		1	1
		Bénin		1	1
		Burkina	1	10	11
		Cap-Vert		4	4
		Côte d'Ivoire	1	2	3
		Guinée Conakry		6	6
		Niger		3	3
		Sénégal	2	4	6
		Togo	1	2	3
		Total		5	33

**Tableau A7 :** Croisé Pays \* Apport mise en place / Financier \* Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?

		Apport mise en place / Financier		Total		
Votre organisation est-elle déjà membre d'un ou de plusieurs réseaux ?		Oui	Non			
Oui	Pays	Mauritanie		1	1	
		Bénin		2	2	
		Burkina	1	5	6	
		Guinée Conakry		5	5	
		Niger		8	8	
		Mali		2	2	
		Sénégal	1	5	6	
		Togo		1	1	
		Total		2	29	31
		Non	Pays	Mauritanie		1
Bénin				1	1	
Burkina				11	11	
Cap-Vert				4	4	
Côte d'Ivoire				3	3	
Guinée Conakry				6	6	
Niger				3	3	
Sénégal	1			5	6	
Togo	1			2	3	
Total				2	36	38

**Tableau A8 :** Liste de base des organisations du noyau dur

(Participe à d'autres réseaux)

2	Association pour la Promotion des femmes Handicapées (A.P.F.H)	Burkina	Association
3	Association de Promotion des Handicapés Diplômés de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle (A.P.H).	Sénégal	Association
7	Association Guinéenne pour la Défense des Droits	Guinée	ONG

	des enfants et des femmes (ADDEF – Guinée)	Conakry	
10	Association Guinéenne pour l'Allègement des Charges Féminines (AGACFEM)	Guinée Conakry	ONG
12	Association Guinéenne pour la Protection et la Promotion des Femmes et Enfants en Situation Difficile (AGuiProFESD)	Guinée Conakry	ONG
15	APEE	Burkina	ONG
17	Association pour le Salut des PH de la Vue du Burkina (ASHVB)	Burkina	Association
19	Association Mère et Enfant (AME)	Guinée Conakry	ONG
21	ATOS ( Association des Techniciens Orthopédistes du Sénégal )	Sénégal	Association
24	Centre des Handicapés Moteurs	Burkina	Association
29	Centre National d'Appareillage orthopédique de LOME ( CNAO)	Togo	Organisation Gouvernementale
38	FAPHB (Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Bénin)	Bénin	ONG
41	Fédération Mauritanienne des Associations Nationales des Personnes Handicapées (FEMANPH)	Mauritanie	Association
42	Fondation Internationale TIERNO & MARIAM (FITIMA)	Burkina	ONG
44	HANDICAP INTERNATIONAL	Sénégal	ONG
45	La Chrysalide (Association pour l'Intégration des Personnes Handicapées Mentales du Bénin)	Bénin	ONG
47	Projet de Réadaptation à Base Communautaire des Aveugles et Autres Personnes Handicapées du Niger (PRAHN)	Niger	ONG
49	ADDC – Wadata	Niger	Association
50	(ANHMS) Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal	Sénégal	Association
51	CARPH	Sénégal	Association
58	Action on Disability and Development (ADD)	Burkina	ONG
65	Centre National d'Appareillage Orthopédique du Mali (CNAOM)	Mali	Association
66	ONG "Action pour Femmes et Enfants Handicapés"	Niger	ONG
67	UNION MALIENNE DES ASSOCIATIONS ET COMITES DE FEMMES HANDICAPEES ; FEDERATION OUEST AFRICAINE DES PERSONNES HANDICAPEES	Mali	Association
69	(LAD) Liaison Action Développement	Niger	ONG
70	HANDICAP FormeduC /	Sénégal	ONG
71	ONG FUSA'A	Niger	ONG
72	ONIPRAM (organisation Nigérienne pour la promotion des aveugles et malvoyants)	Niger	ONG
73	THIEBON NIGER	Niger	ONG
74	Syndicat Libre des Enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG)	Guinée Conakry	ONG
76	Volontaires de l'Education pour un Développement	Niger	ONG

**Annexe A8 Bis 1 : première possibilité de constitution du noyau dur**

**(Partenariat avec d'autres structures)**

2	Association pour la Promotion des femmes Handicapées (A.P.F.H)	Burkina	Association
3	Association de Promotion des Handicapés Diplômés de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle (A.P.H).	Sénégal	Association
17	Association pour le Salut des PH de la Vue du Burkina (ASHVB)	Burkina	Association
19	Association Mère et Enfant (AME)	Guinée Conakry	ONG
24	Centre des Handicapés Moteurs	Burkina	Association
29	Centre National d'Appareillage orthopédique de LOME ( CNAO)	Togo	Organisation Gouvernementale
38	FAPHB (Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Bénin)	Bénin	ONG
41	Fédération Mauritanienne des Associations Nationales des Personnes Handicapées (FEMANPH)	Mauritanie	Association
42	Fondation Internationale TIERNO & MARIAM (FITIMA)	Burkina	ONG
44	HANDICAP INTERNATIONAL	Sénégal	ONG
45	La Chrysalide (Association pour l'Intégration des Personnes Handicapées Mentales du Bénin)	Bénin	ONG
47	Projet de Réadaptation à Base Communautaire des Aveugles et Autres Personnes Handicapées du Niger (PRAHN)	Niger	ONG
49	ADDC – Wadata	Niger	Association
50	(ANHMS) Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal	Sénégal	Association
51	CARPH	Sénégal	Association
58	Action on Disability and Development (ADD)	Burkina	ONG
65	Centre National d'Appareillage Orthopédique du Mali (CNAOM)	Mali	Association
66	ONG "Action pour Femmes et Enfants Handicapés"	Niger	ONG
67	UNION MALIENNE DES ASSOCIATIONS ET COMITES DE FEMMES HANDICAPEES ; FEDERATION OUEST AFRICAINE DES PERSONNES HANDICAPEES	Mali	Association
69	(LAD) Liaison Action Développement	Niger	ONG
70	HANDICAP FormeduC /	Sénégal	ONG
72	ONIPRAM (organisation Nigérienne pour la promotion des aveugles et malvoyants)	Niger	ONG
73	THIEBON NIGER	Niger	ONG
76	Volontaires de l'Education pour un Développement Durable au Niger (VEDDN)	Niger	ONG

**Annexe A8 Bis 2 : Deuxième possibilité de constitution du noyau dur  
(Apport technique)**

2	Association pour la Promotion des femmes Handicapées (A.P.F.H)	Burkina	Association
3	Association de Promotion des Handicapés Diplômés de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle (A.P.H).	Sénégal	Association
15	APEE	Burkina	ONG
17	Association pour le Salut des PH de la Vue du Burkina (ASHVB)	Burkina	Association
19	Association Mère et Enfant (AME)	Guinée Conakry	ONG
21	ATOS ( Association des Techniciens Orthopédistes du Sénégal )	Sénégal	Association
24	Centre des Handicapés Moteurs	Burkina	Association
29	Centre National d'Appareillage orthopédique de LOME ( CNAO)	Togo	Organisation Gouvernementale
41	Fédération Mauritanienne des Associations Nationales des Personnes Handicapées (FEMANPH)	Mauritanie	Association
42	Fondation Internationale TIERNO & MARIAM (FITIMA)	Burkina	ONG
44	HANDICAP INTERNATIONAL	Sénégal	ONG
47	Projet de Réadaptation à Base Communautaire des Aveugles et Autres Personnes Handicapées du Niger (PRAHN)	Niger	ONG
49	ADDC – Wadata	Niger	Association
50	(ANHMS) Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal	Sénégal	Association
51	CARPH	Sénégal	Association
58	Action on Disability and Development (ADD)	Burkina	ONG
65	Centre National d'Appareillage Orthopédique du Mali (CNAOM)	Mali	Association
66	ONG "Action pour Femmes et Enfants Handicapés"	Niger	ONG
67	UNION MALIENNE DES ASSOCIATIONS ET COMITES DE FEMMES HANDICAPEES ; FEDERATION OUEST AFRICAINE DES PERSONNES HANDICAPEES	Mali	Association
69	(LAD) Liaison Action Développement	Niger	ONG
70	HANDICAP FormeduC /	Sénégal	ONG
71	ONG FUSA'A	Niger	ONG
72	ONIPRAM (organisation Nigérienne pour la promotion des aveugles et malvoyants)	Niger	ONG
73	THIEBON NIGER	Niger	ONG
74	Syndicat Libre des Enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG)	Guinée Conakry	ONG
76	Volontaires de l'Education pour un Développement Durable au Niger (VEDDN)	Niger	ONG

**Annexe A8 Bis 3 : Troisième possibilité de constitution du noyau dur****(Apport logistique)**

38	FAPHB (Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Bénin)	Bénin	ONG
44	HANDICAP INTERNATIONAL	Sénégal	ONG
45	La Chrysalide (Association pour l'Intégration des Personnes Handicapées Mentales du Bénin)	Bénin	ONG
70	HANDICAP FormeduC /	Sénégal	ONG
73	THIEBON NIGER	Niger	ONG

**Annexe A8 Bis 4 : Quatrième possibilité de constitution du noyau dur****(Apport financier)**

17	Association pour le Salut des PH de la Vue du Burkina (ASHVB)	Burkina	Association
44	HANDICAP INTERNATIONAL	Sénégal	ONG

**Annexe A8 Bis 5 : Cinquième possibilité de constitution du noyau dur****(Dispose d'un dispositif de collecte d'informations)**

3	Association de Promotion des Handicapés Diplômés de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle (A.P.H).	Sénégal	Association
17	Association pour le Salut des PH de la Vue du Burkina (ASHVB)	Burkina	Association
44	HANDICAP INTERNATIONAL	Sénégal	ONG
47	Projet de Réadaptation à Base Communautaire des Aveugles et Autres Personnes Handicapées du Niger (PRAHN)	Niger	ONG
58	Action on Disability and Development (ADD)	Burkina	ONG
65	Centre National d'Appareillage Orthopédique du Mali (CNAOM)	Mali	Association
66	ONG "Action pour Femmes et Enfants Handicapés"	Niger	ONG
70	HANDICAP FormeduC /	Sénégal	ONG
74	Syndicat Libre des Enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG)	Guinée Conakry	ONG
76	Volontaires de l'Education pour un Développement Durable au Niger (VEDDN)	Niger	ONG